

Séance du Conseil Municipal de PROMPSAT

19 Novembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 19 novembre à 19 heures, salle de la Mairie, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MARTIN Roland, Maire.

Date de convocation : 12 novembre 2021

Présents : Mmes, CROS Laurette, FAURE Géraldine, PASQUIER Séverine, Mrs CLIQUE Michel, ROUGIER Bruno, CHAPUT Hubert, VAZEILLE Pascal.

Excusés : Mme CHAPUT Céline, Mr DUMONTAUD Philippe

Absent : Mr SECOND Jérôme

Secrétaire de séance : Mr VAZEILLE Pascal

Ordre du jour : - création d'un poste d'adjoint administratif ● travaux forestiers● extension du réseau d'assainissement rue de la Treille ● Subvention Ecole de Prompsat pour le voyage scolaire● classement d'un terrain communal dans le domaine public de la commune

En préambule de la séance, Mr le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour, il s'agit de la création d'un poste d'adjoint administratif pour la titularisation de la secrétaire de Mairie.

L'ensemble des membres présents accepte que ce point soit abordé.

- Poste de secrétaire de Mairie

Le contrat de Mme DARAIZE arrive à échéance le 31/12/2021, elle est actuellement en poste sur un contrat de remplacement de l'ancienne secrétaire partie à la retraite au 01/01/2020. Son contrat arrivant à échéance Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif afin de titulariser Mme Daraize sur le poste de secrétaire de Mairie.

• 2021/19/11- 023- Création d'un poste d'adjoint administratif

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

La délibération doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé ainsi que le temps de travail du poste.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif sur le poste de secrétaire de Mairie.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal, en date du 26 février 2021,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'adjoint administratif, permanent à temps non complet à raison de 18/35ème.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er janvier 2021 :

- Filière : Administrative,
- Cadre d'emplois : Adjoints administratifs
- Ancien effectif : 0 - Nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés,
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 64, article 6413.

- **2021/11/19-024- Aménagement de la forêt communal - Travaux forestier**

Monsieur le Maire, fait lecture du compte rendu et des différentes options proposées par l'ONF concernant l'aménagement de la forêt de Prompsat, lorsque la coupe sanitaire aura été réalisée.

Après étude des propositions par l'ensemble des membres du Conseil présent ;

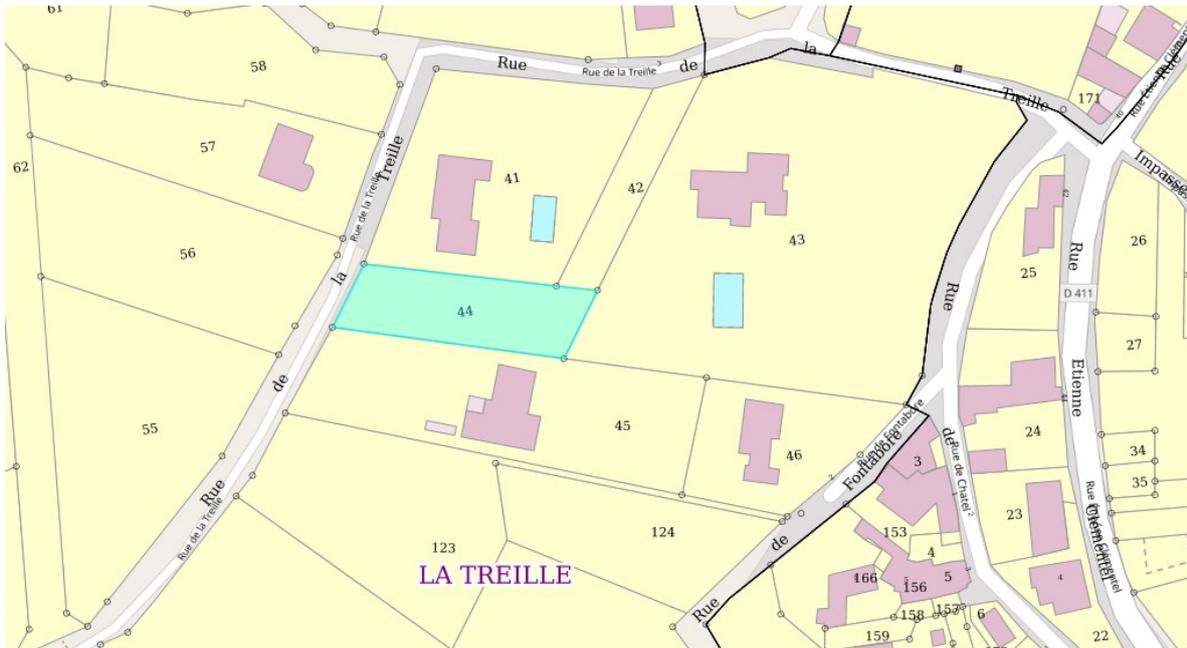
Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- La zone 1 de 2.5 ha : après les travaux de coupe prévue prochainement, sera entretenue par des travaux sylvicoles ciblés et réguliers pour la régénération des chênes et divers (douglas, érables...)
- La zone 4 de 4.7 ha : après la coupe sanitaire prévue, la commune n'est pas favorable à une replantation immédiate.
- Les zones 2 et 3 : Aucun travaux d'actions principales sont envisagées autre que des travaux de sécurisation dans la mesure du possible.
- La zone 6 (Puy de Gramont) : le classement reste en attente.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

- extension du réseau d'assainissement rue de la Treille

2 futurs riverains nous sollicitent pour étendre le réseau d'assainissement rue de la Treille, en vue de faire construire leur maison d'habitation.



Monsieur le Maire propose au Conseil de valider l'extension du réseau d'assainissement sous réserve que les pétitionnaires prennent en charge les travaux de terrassement.
Soit 4600€

• **2021/11/19-025- Extension du réseau d'assainissement collectif - Rue de la Treille**

Monsieur le Maire, rappel que 2 propriétaires, Mr DUFOUR et Mme MOUSSET habitants rue de la Treille demandent l'extension du réseau d'assainissement collectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- L'extension du réseau d'assainissement sous réserve que les 2 propriétaires prennent en charge le cout des frais de terrassement des travaux.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

- **Voyage scolaire**

L'école Prompsat souhaite organiser un voyage scolaire. Pour ce faire Mr le directeur sollicite une participation financière de la commune.

Mr le directeur nous a fait parvenir le plan de financement :

Le coût total du séjour est donc de 4946 €.

FINANCEURS	MONTANTS DEMANDES
Communautés de Communes	240,00€
Familles	1 200,0€
Association des Parents	1 000,00€
Mairie de Prompsat	600,00€
Mairie de Teilhede	600,00€

Coopérative scolaire	1306,00€
TOTAL	4 946,00€

Suite à la discussion :

- **2021/11/19-026- Subvention Ecole de Prompsat**

Monsieur le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal que le directeur de l'école de Prompsat prévoit d'organiser un voyage de fin d'année au Lioran. Voyage programmé sur deux jours avec de multiples activités

Pour l'aider à financer ce projet, celui-ci sollicite une subvention exceptionnelle auprès de la Municipalité de Prompsat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- De verser une subvention de 600 € à la coopérative scolaire de Prompsat
- D'inscrire les crédits correspondants au budget 2022 au chapitre 65 article 6574

- classement d'un terrain dans le domaine public

Afin de permettre les alignements des propriétés rue des Cantes un bornage a été effectué le 11 octobre sur la parcelle de Mr Mathé.

Mr Le Maire propose que la parcelle rétribuée gracieusement à la commune de 15 m2 soit classé dans le domaine public de la commune.

- **2021/11/19-027- Classement d'une parcelle dans le domaine public de la commune**

Vu la réglementation en vigueur et notamment les articles L 141-1 et L 141-3 du code de la voirie routière.

Monsieur le Maire rappelle que pour permettre l'alignement de l'ensemble des propriétés rue des Cantes, le cabinet de géomètre, Géoval, est intervenu pour arpenter une partie de la propriété de Mr Mathé AC 82. Celui-ci nous cède gratuitement les 15m2 nécessaire à cet alignement.

Cette parcelle doit être transférée du domaine privé de la commune au domaine public. Monsieur le Maire propose de transférer cette parcelle dans le domaine public de la commune

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré :

- Acceptent le classement cette parcelle dans le domaine public de la commune.
- Autorise Monsieur le Maire à rédiger un acte administratif pour régulariser le classement